



ASSOCIATION RÉGIONALE DE SOCCER DE LAVAL

PLAN STRATÉGIQUE TECHNIQUE 2015-2020 ARS LAVAL

PLAN DE DÉVELOPPEMENT TECHNIQUE POUR

LES CLUBS ET LA RÉGION DE LAVAL

(LE PLAN T.R.E.C. DE LAVAL)

OCTOBRE 2009 - SEPTEMBRE 2020

(Mis à jour en date du 29 septembre 2015)

PRÉAMBULE ET OBJECTIFS

BUT DU DOCUMENT :

Le but de ce document est : 1- De présenter un programme technique de base à long terme qui sera respecté et appliqué par les six clubs de Laval ainsi que par l'Association régionale de soccer de Laval.

2- De garder, à long terme, une certaine stabilité au niveau des clubs et de la Région afin que la structure de base du club et de la Région soit maintenue plus stable et plus forte que les individus qui y sont présents.

Avec un travail de base d'ensemble, la Région et les clubs ouvriront des opportunités qui leur donneront une distinction à part des autres clubs du Québec.

Avec la volonté de créer une certaine appartenance au niveau des clubs dans le but de réduire, le mouvement de joueurs, un certain service technique de base et de qualité minimale, pour joueurs et entraîneurs, doit exister, être respecté et structuré. Quand le règlement le permet, si un des programmes techniques n'est pas donné à son membership en ce qui concerne le joueur en question tel qu'établi par le PLAN TREC, le dit joueur pourra exiger une libération selon les règlements de libérations.

Avec l'augmentation des exigences techniques envers la structure des clubs, ainsi que la venue des nouveautés standards envers les directeurs techniques de club, les exigences élevées continuelles au niveau provinciale et la venue des installations de qualité, un club doit être structuré dans ses programmes techniques afin de donner le meilleur service possible à ses membres.

En 2013 les présidents et directeurs techniques des clubs et de la Région ont reconduit le plan TREC jusqu'au 30 septembre 2018. Le programme technique de base sera révisé annuellement par le directeur technique de la Région avec les directeurs techniques de club et ce la première semaine du mois de septembre de chaque année lors d'une rencontre du Comité Technique Régional. Tout changement dans le programmes technique doit être approuvé par au moins trois des 6 clubs de Laval **ET** le directeur technique de la Région, si non, le statu quo sera maintenu jusqu'à la prochaine rencontre annuelle des révisions du programme au mois de septembre.

La priorité pour la Région au niveau des programmes techniques est la formation des entraîneurs, avec des programmes complémentaires dans la formation des joueurs vis-à-vis les clubs. Les clubs doivent mettre en priorité la formation des joueurs, surtout en bas âges de U8 à U14, l'âge d'or des apprentissages pour un jeune, avec des programmes complémentaires dans la formation des entraîneurs vis-à-vis la Région.

L'aspect budgétaire de ces programmes sera étudié annuellement lors d'une rencontre avec le conseil d'administration de la Région.

S'il y'a des situations qui vont à l'encontre des lignes directives de la Fédération Québécois de Soccer Football et le comité technique provincial, la Région et les clubs feront les modifications nécessaires afin de se conformer aux directives provinciales. Toutes références aux joueurs et entraîneurs incluent le masculin et le féminin.

Vous trouverez dans ce document :

A. La planification des programmes techniques 2009-2020 en 5 parties :

1. Programme de Joueurs
2. Programme d'Entraîneurs
3. Programme de soccer Senior de haut niveau à Laval
4. Programme de Compétition : avec les conséquences techniques
5. Critères de reconnaissance d'un club de Laval en règle au niveau technique



ASSOCIATION RÉGIONALE DE SOCCER DE LAVAL

PLAN DE DÉVELOPPEMENT TECHNIQUE POUR

LES CLUBS ET LA RÉGION DE LAVAL

(LE PLAN T.R.E.C. DE LAVAL)

1 OCTOBRE 2015 - 30 SEPTEMBRE 2020

1. Programme de Joueurs

1.1	Le U 10 et le U 11 : CENTRE D'IDENTIFICATION RÉGIONAL (CDR)	8
1.2	LES JEUX TECHNIQUES	10
1.3	LE GARDIEN DE BUT	12
1.4	CENTRE RÉGIONAL HAUTE PERFORMANCE U13-U14, U15	14
1.5	LA SÉLECTION RÉGIONALE U12/U13	16
1.6	PROGRAMME IDENTIFICATION DES JOUEURS U11/U12/U13	18
1.7	AIDE TECHNIQUES AUX CLUBS	20
1.8	ENCADREMENT TECHNIQUE AUX ÉQUIPES AAA	22
1.9	LE SPORT-ÉTUDES ET LE PROGRAMME EXCELLENCE EN SOCCER SCOLAIRE	24
1.10	LES ÉCOLES DE SOCCER U5 à U9	26
1.11	JOUEZ POUR TOUJOURS U10-U11 FÉMININ	28

2. Programme Entraîneurs

2.1	PROGRAMME NATIONAL CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS (P.N.C.E.)	31
2.2	COURS DE RECYCLAGE ANNUELLE POUR ENTRAÎNEURS DES CLUBS	33
2.3	COURS P.N.C.E. U16	35
2.4	CENTRE RÉGIONAL HAUTE PERFORMANCE, DEP, LICENCE B, LICENCE A, TUTORAT	37
2.5	COURS D'INITIATION AU SOCCER	39
2.6	FORMATION DE RECYCLAGE POUR LES DIRECTEURS TECHNIQUES DE CLUB	41
2.7	LE SOCCER FÉMININ À LAVAL	43
2.8	ENCADREMENT JOUEZ POUR TOUJOURS U11-U12	45

3. Programme de soccer Senior de haut niveau à Laval

PROGRAMME DE SOCCER SENIOR DE HAUT NIVEAU À LAVAL 47

4. Programme de Compétition : avec les conséquences techniques

PROGRAMME DE COMPÉTITION : AVEC LES CONSÉQUENCES TECHNIQUES 50

5. Critères de reconnaissance d'un club de Laval en règle au niveau technique

CRITÈRES DE RECONNAISSANCE DU CLUB DE LAVAL AU NIVEAU TECHNIQUE 55

1. Programme de Joueurs

1.1	Le U 10 et le U 11 : Centre D'indentification Régional (CDR)	8
1.2	Les jeux techniques	10
1.3	Le Gardien de but	12
1.4	CENTRE RÉGIONAL HAUTE PERFORMANCE U13 - U14	14
1.5	LA SÉLECTION RÉGIONALE U12/U13	16
1.6	PROGRAMME IDENTIFICATION DES JOUEURS U11/U12/U13	18
1.7	LES 40 HEURES TECHNIQUES AUX CLUBS	20
1.8	ENCADREMENT TECHNIQUE AUX ÉQUIPES AAA	22
1.9	LE SPORT-ÉTUDES ET LE PROGRAMME EXCELLENCE EN SOCCER SCOLAIRE	24
1.10	LES ÉCOLES DE SOCCER U5 à U9	26
1.11	JOUEZ POUR TOUJOURS U10-U11 MASCULIN ET FÉMININ	28

1.1 PROGRAMME JOUEURS: Le U 10 et le U 11 / Centre D'indentification Régional (CDR)		2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
CLUB	<ul style="list-style-type: none"> • CDR des clubs U10/U11 AA d'au moins 10 sessions hiver de janvier à avril de l'année en cours de 1.5hrs. / sessions /masculines et féminines à Bois-de- Boulogne. Les clubs doivent couvrir les thèmes donnés par la Région. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre des dix séances U11 seront assistées et peut-être données par le personnel technique de la Région de Laval avec l'assistance du personnel technique du club. Le personnel technique régional assistera aussi à deux matchs pendant l'été. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> • Les séances du CDR du club doivent être données par un entraîneur qualifié –avoir suivi le cours Diplôme Entraîneur Provincial de Soccer Québec. Le club doit informer les joueurs/eues U11 que la Région va réunir le groupe U11 deux fois pendant l'hiver pour une séance régionale d'identification. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> • Le club doit obligatoirement avoir au moins une équipe inscrite dans la plus haute ligue régionale de Laval à U10 et à U11 au niveau masculin et féminin pour la saison d'été. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> • Le club doit fournir à la Région le plateau d'entraînement et l'inscription des joueurs si le club n'a pas le personnel technique qualifié pour tenir un programme CDR pour l'hiver les séances seront données par un technicien recommandé par la Région. 	X				
RÉGION	<ul style="list-style-type: none"> • À la discrétion entière de la Région, cette dernière est responsable pour donner l'accréditation à un club afin de reconnaître leur programme de développement (CDR) U10 et U11. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre des dix séances d'hiver U11 seront assistées et peut-être données par le personnel technique de la Région de Laval avec l'assistance du personnel technique du club soit de 1.5 hrs/session. (12 heures par club -6 en totale, 2 en matches l'été) 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> • La Région donnera les 10 thèmes par groupe d'âge à couvrir pendant les séances d'hiver du CDR. La Région va réunir le groupe U11 deux fois pendant l'hiver pour une séance d'identification et d'information. 	X				

	<ul style="list-style-type: none"> La Région peut tenir les programmes CDR d'un club si le club ne se conforme pas aux exigences provinciales et régionales et ceci au frais du club en terme de coût de plateaux, d'entraînements et honoraires du personnel technique. 	X				
--	---	---	--	--	--	--

1.1 PROGRAMME JOUEURS: Le U 10 et le U 11 / Centre D'indentification Régional (CDR)

BUDGET/COÛTS:

- Les coûts du personnel technique du club et de la Région, ainsi que le coût de réservation des installations des plateaux pour l'hiver, seront couverts entièrement par les inscriptions du club.

Remarques:

- Suite à une rencontre du comité technique provincial, il a été reconnu que le CDR U10-U11 pourra être donné par les clubs de la Région s'ils respectent les critères régionaux.

Notes :

<u>1.2 PROGRAMME JOUEURS :</u>		<u>Les Jeux techniques</u>		2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
<u>CLUB</u>	<ul style="list-style-type: none"> Les jeux techniques du club de U12 et moins doivent être présentés et connus par les joueurs et travaillés. Ils doivent faire partie des séances d'entraînement du club, surtout pendant la saison d'hiver. 	X						
	<ul style="list-style-type: none"> Le club doit tenir des finales de club avant la fin du mois de mai de l'année en cours dans le but d'envoyer obligatoirement les gagnants aux finales régionales tenues au mois de juin, dans les groupes d'âge identifiés. 	X						
	<ul style="list-style-type: none"> Chaque club doit nommer un représentant qui va être présent et agir comme marqueur lors des finales régionales. 	X						
	<ul style="list-style-type: none"> Les clubs doivent faire connaître la date des finales des clubs à la Région avant la fin du mois d'avril. 	X						
	<ul style="list-style-type: none"> Chaque club doit envoyer obligatoirement un représentant aux jeux provinciaux si un de leurs athlètes est représenté au niveau provincial. 	X						
<u>RÉGION</u>	<ul style="list-style-type: none"> La Région doit tenir la finale des jeux régionaux le samedi ou dimanche avant la fin du mois de juin de l'année en cours. 	X						
	<ul style="list-style-type: none"> Chaque club doit nommer et être représenté obligatoirement par un membre qui va agir comme arbitre lors d'une épreuve des jeux régionaux. 	X						
	<ul style="list-style-type: none"> Chaque club doit envoyer un représentant aux jeux provinciaux si un de leurs athlètes est représenté au niveau provincial. 	X						

1.2 PROGRAMME JOUEURS :

Les Jeux techniques

BUDGET/COÛTS:

* Les coûts des finales du club sont la responsabilité des clubs et les coûts pour la finale régionale seront couverts par la Région.

Remarques:

* Le programme des jeux techniques doit faire partie de la culture d'une équipe et d'un club lors des séances d'entraînement, surtout à partir d'U12 et moins.

Notes :

<u>1.3 PROGRAMME JOUEURS :</u> <u>Le Gardien de but</u>		2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
<u>CLUB</u>	<ul style="list-style-type: none"> Chaque club doit avoir un programme hivernal pour encadrer les gardiens de but pour les groupes d'âges prioritaires /U11/U12/U13/U14 AA masculins et féminins. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> Un minimum d'une séance par semaine pour 10 semaines de janvier à avril de l'année en cours avec une durée de 1.5 heures par séance. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> Les séances doivent être données par un entraîneur qualifié et ayant les connaissances nécessaires sur les entraînements de gardiens de but. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> Les gardiens doivent être encadrés pendant la saison d'été au moins deux fois par mois pour 10 séances en total (une séance toutes les deux semaines) 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> 					
<u>RÉGION</u>	<ul style="list-style-type: none"> La Région offrira pendant la saison d'hiver lors du programme du CRHP de janvier à avril des séances aux gardiens de but AAA, AA et Sélections régionales U11/U12/U13/U14. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> La Région va aussi mettre à la disposition des clubs un entraîneur de gardiens de but afin de compléter les séances des clubs à l'intérieur des horaires des clubs. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> 					

1.3 PROGRAMME JOUEURS :

Le Gardien de but

BUDGET/COÛTS:

- Les coûts régionaux seront défrayés par les participants et appliqués sur les coûts du CRHP lors des programmes CRHP.

Remarques:

- Les clubs ont déjà manifesté mettre sur pied leur propre programme de gardiens de but et dans ce sens, la Région va engager un instructeur qui sera disponible pour aider les clubs si le besoin est nécessaire, ainsi qu'à aider dans les programmes régionaux tels que le programme Sélections régionales et le CRHP.

Notes :

1.4 PROGRAMME JOUEURS : LE CENTRE RÉGIONAL HAUTE PERFORMANCE POUR LES JOUEURS U13- U14 –U15		2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020
<u>CLUB</u>	<ul style="list-style-type: none"> Le directeur technique du club recommande les joueurs de haut niveau qui ont une chance d’obtenir un essai avec le programme provincial et le Centre National. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> Les séances auront lieu de novembre à avril, pour un total de 5 à 10 séances de 1.5 heures par séance (suite au calendrier de la Fédération). 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> Le but est de regrouper, compléter et compléter les séances des équipes AA avec les meilleurs joueurs des clubs de Laval. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> Les joueurs/eues U14 seront invités à participer à un camp de haut niveau au mois d’avril de chaque année pour compléter leur stage sur le programme de la Sélection régionale. 					
<u>RÉGION</u>	<ul style="list-style-type: none"> La Région va tenir des séances complémentaires pour les meilleurs joueurs U13/ U14/u15 des clubs de Laval. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> Le but est de tenir 5 à 10 séances de novembre à avril de l’année en cours afin de donner une chance à nos joueurs d’obtenir un essai avec les équipes provinciales. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> Les séances seront d’une durée de 1.5 heures et comme la tradition le veut, elles seront tenues les dimanches matin. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> Les joueurs/eues U14 seront invités à participer à un camp de haut niveau au mois d’avril de chaque année pour compléter leur stage sur le programme de la Sélection régionale. 					

**1.4 PROGRAMME JOUEURS : LE CENTRE RÉGIONAL HAUTE PERFORMANCE
U13- U14- U15**

BUDGET/COÛTS:

- Les coûts seront défrayés par les inscriptions des joueurs qui sont recommandés à ce programme.

Remarques:

- La Région doit toujours offrir aux meilleurs joueurs AA un encadrement supplémentaire dans le but de leur donner toutes les chances possibles d'obtenir une place avec les équipes du Québec.
- Le programme CRHP est une extension/continuation du programme des Sélections régionales U13/U14/U15 où un suivi est fait avec les meilleurs joueurs des clubs de Laval.
- Il est aussi important de démontrer à la Fédération que nous prenons tous les moyens afin de bien préparer nos joueurs au niveau provincial.

Notes :

<u>1.5 PROGRAMME JOUEURS :</u> <u>LA SÉLECTION RÉGIONALE U12/U13</u>		2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
<u>CLUB</u>	* Le directeur technique de club recommande les joueurs U11 et U12 qui devront être invités aux essais à l'automne pour faire partie des 36 joueurs qui suivront le programme U12 de l'année en cours et des 24 joueurs qui suivront le programme U13.	X				
	• Un joueur recommandé par la Région doit obligatoirement assister aux essais et doit être en règle avec son club.	X				
	• Un joueur faisant partie du programme de la Sélection régionale doit être inscrit dans la plus haute équipe de son groupe d'âge ou surclassé.	X				
	• Un joueur faisant partie du programme de la Sélection régionale doit être inscrit et participer à tous les programmes de son équipe.	X				
<u>RÉGION</u>	• La Région fera du dépistage pendant l'été dans les catégories U11 et U12 et tiendra des essais à l'automne pour garder 36 joueurs U12 et 24 joueurs U13 pour le programme de la Sélection régionale (avec consultation des DTC)	X				
	• Les U12 et U13 auront un minimum de 10 séances par équipe l'hiver tous les deuxièmes vendredis soirs, de novembre à avril.	X				
	• Les U12 auront un camp de deux jours fin mai et un tournoi (de Laval ?) avant fin juillet de l'année en cours, avant de se présenter aux essais U13 à l'automne (voyage, tournoi international en avril possible pour remplacer le camp d'entraînement en mai avec budget à part et l'implication des parents).	X				
	• Les U13 auront une séance tous les vendredis de l'été, d'avril à juillet, un camp résidentiel de deux jours ou tournoi en juin et un camp de 9 jours avant le tournoi.	X				
	• À force égale, les joueurs qui font partie du programme pendant les deux années seront avantagés ainsi que les joueurs qui demeurent à Laval.	X				

1.5 PROGRAMME JOUEURS :

LA SÉLECTION RÉGIONALE
U12/U13

BUDGET/COÛTS:

- Idéalement, le but est d'investir dans le développement des joueurs dans l'âge d'or du soccer qui est U12/U13 et il serait approprié que chaque joueur retenu pour le programme n'ait pas à payer. Dans le contexte actuel, les jeunes payent un coût de 425.00\$ par année :

Remarques:

- Les clubs et la Région doivent travailler ensemble pour donner le meilleur encadrement possible à ce groupe d'âge, surtout que c'est un âge crucial pour les jeunes avec la Sélection régionale et provinciale l'année suivant et plus important la qualification des clubs dans la Ligue AAA.

Notes :

1.6 PROGRAMME JOUEURS : PROGRAMME D'IDENTIFICATION/DÉPISTAGE DES JOUEURS U11/U12/U13		2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
<u>CLUB</u>	* Le club reconnaît qu'il est important que la Région soit visible lors des activités du club qui ont un lien avec les programmes régionaux.	X				
	• Le club permet au personnel technique de la Région de discuter avec l'entraîneur des équipes du club en rapport avec les joueurs identifiés.	X				
	• Le club permet au personnel technique de la Région de présenter/discuter et remettre de l'information des programmes techniques régionaux aux parents lors de leur présence aux séances de dépistage.	X				
	• Le directeur technique du club doit être avisé par écrit des matchs où il y aura du dépistage.	X				
	• Il est entendu que la Région va toujours demander l'avis et la recommandation des directeurs techniques de club avant de procéder à inviter un joueur (joueuse) au niveau de la Sélection régionale.	X				
<u>RÉGION</u>	• La Région procédera au dépistage/identification des joueurs en priorité les U11 AA pendant les matchs de ligue de juin à septembre de l'année en cours pour les programmes notamment de Sélection régionale et sport-études.	X				
	• Les matchs où il y aura du dépistage seront en priorité ceux impliquant deux clubs de Laval et le dépistage se fera aussi pendant les présences des instructeurs régionaux aux séances du CDR.	X				
	• Lors de leur présence aux matchs, la Région pourra mettre à la disposition des équipes leurs programmes régionaux de Sport-études et la Sélection régionale.	X				
	• Il est entendu que la Région va toujours demander l'avis et la recommandation des directeurs techniques de club avant de procéder à inviter un joueur (joueuse) au niveau de la Sélection régionale.	X				

1.6 PROGRAMME JOUEURS :

**PROGRAMME D'IDENTIFICATION/DÉPISTAGE
DES JOUEURS U 11/U12/U13**

BUDGET/COÛTS:

Remarques:

Notes :

1.7 PROGRAMME DE JOUEURS ET ENTRAÎNEURS : Service aide technique aux clubs		2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
CLUB	<ul style="list-style-type: none"> Les clubs pourront demander du service technique additionnel du personnel technique de la Région dans le but d'aider les clubs à compléter leurs programmes de formation de joueurs et d'entraîneurs.鑽 		X			
	<ul style="list-style-type: none"> Les heures seront consacrées aux volets joueurs et au volet entraîneurs. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> Le club s'assure de communiquer par écrit les demandes et les besoins et s'assure que l'entraîneur de l'équipe soit présent lors des séances données par le personnel technique régional. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> Les couts reliaer au demander techniques sera de 43.00\$/heure et seront entièrement couverts par le club. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> L'aide aux clubs sera possible selon la disponibilité du personnel technique de la région 	X				
RÉGION	<ul style="list-style-type: none"> La Région offre de service technique venant du personnel technique pour les besoins des clubs au niveau des programmes de joueurs et entraîneurs. 		X			
	<ul style="list-style-type: none"> Les heures seront consacrées aux volets joueurs et au volet entraîneurs. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> L'aide aux clubs sera possible selon la disponibilité du personnel technique de la région. 		X			
	<ul style="list-style-type: none"> Le personnel technique de la Région a pour but de donner des séances, des conférences et du tutorat lors des séances d'entraîneurs organisées par le club sur demandes des clubs. 	X				

1.7 PROGRAMME DE JOUEURS ET ENTRAÎNEURS : SERVICE AIDE TECHNIQUE AUX CLUBS

BUDGET/COÛTS: Les coûts sont entièrement aux frais du club.

Remarques:

Notes :

1.8 PROGRAMME DE JOUEURS :		2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
<u>ENCADREMENT TECHNIQUE AUX ÉQUIPES AAA</u>						
<u>CLUB</u>	• Les équipes des clubs impliqués dans la Ligue AAA auront le droit de demander l'aide technique de la part du directeur technique régional.	X				
	• La priorité sera donnée aux équipes impliquées avec la Coupe du Québec AAA.	X				
	• Le personnel technique régional sera disponible pour l'ensemble des clubs, sur demande, les coûts sont à défrayer par les clubs.	X				
	• Le directeur technique de club fera la demande par écrit pour les séances nécessaires et le directeur technique régional jugera de la priorité des équipes impliquées.	X				
<u>RÉGION</u>	• Le personnel technique régional se tient disponible pour aider lors des séances ou matchs les équipes qui seront dans la Ligue AAA sur la demande des clubs.	X				
	• Le directeur technique donnera priorité aux équipes de la catégorie de la Coupe du Québec.		X			
	• Le personnel technique sera disponible pour l'ensemble des clubs dans le but d'aider les équipes.	X				
	• La demande doit être faite par écrit par le directeur technique du club et le directeur technique régional jugera la priorité des équipes impliquées.	X				

1.8 PROGRAMME DE JOUEURS ET ENTRAÎNEURS :

ENCADREMENT TECHNIQUE AUX ÉQUIPES AAA

BUDGET/COÛTS : Les coûts sont entièrement aux frais du club.

Remarques:

- La priorité ira aux équipes U14 masculines et féminine et ensuite aux équipes U16 masculines et féminines.

Notes :

1.9 PROGRAMME DE JOUEURS : LE SPORT-ÉTUDES ET LE PROGRAMME EXCELLENCE EN SOCCER SCOLAIRE (P.E.S. Scolaire)		2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
CLUB	<ul style="list-style-type: none"> Les clubs reconnaissent le sport-études et le P.E.S.S. de la Région comme but un programme qui doit être considéré dans l'encadrement d'un joueur de l'école élémentaire 5ème et 6ème année et de secondaire 1 à 5 et qui fait partie d'un club. 		X			
	<ul style="list-style-type: none"> En complément avec les activités des clubs, ces programmes seront divisés en trois parties, tel qu'accepté par Soccer Québec, avec la théorie le lundi, les trois séances pratiques le mardi, mercredi, jeudi et le conditionnement physique le vendredi ; (PESS sera de deux ou trois séances pratiques de deux ou trois jours) 		X			
	<ul style="list-style-type: none"> Les clubs acceptent de diffuser l'information du programme Sport- études et PESS avec un représentant de la Région lors des divers programmes régionaux tels que le CDR, le dépistage et la Sélection régionale. 		X			
RÉGION	<ul style="list-style-type: none"> Le Sport-études et le PESS sont des programmes régionaux reconnus par Soccer Québec avec l'objectif d'encadrer les meilleurs joueurs AA et AAA de l'école élémentaire 5ème et 6ème année et de secondaire 1 à 5 de mi-septembre au début du mois de mai d'une année scolaire afin d'arriver au CNHP, le AAA des clubs, ou les Équipes du Québec. 		X			
	<ul style="list-style-type: none"> En complément avec les activités des clubs, ce programmes sera divisé en trois parties, tel qu'accepté par Soccer Québec, avec la théorie le lundi, les trois séances pratiques le mardi, mercredi, jeudi et l'aspect physique le vendredi (PESS sera de trois jours pratiques) 		X			
	<ul style="list-style-type: none"> La priorité sera donnée aux joueurs des groupes d'âges d'U11 à U13 des écoles primaires et secondaires avec la qualité des athlètes prise en considération plutôt que de prioriser le nombre d'athlètes inscrits à ce programme. 		X			
	<ul style="list-style-type: none"> La Région et les clubs doivent respecter les critères de base énumérés par Soccer Québec et le M.E.L.S. afin de demeurer éligible pour tenir les programmes et viser l'accessibilité à tous les joueurs francophones et anglophones. 		X			

1.9 PROGRAMME JOUEURS :

LE SPORT-ÉTUDES ET PROGRAMME EXCELLENCE EN SOCCER

SCOLAIRE (PESS)

BUDGET/COÛTS :

Remarques:

Notes :

1.10 PROGRAMME DE JOUEURS : <u>LES ÉCOLES DE SOCCER U5 à U9</u>		2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
<u>CLUB</u>	• Chaque club doit avoir un programme de formation de joueurs d’U5 à U9 avec l’objectif de travailler l’aspect technique, l’agilité et la coordination.	X				
	• Ces cours sont complémentaires aux entraînements donnés dans leur équipe pendant la saison.	X				
	• Les écoles de soccer doivent être offertes l’hiver sur un minimum de 10 heures étalés sur 10 semaines et l’été offert sur un minimum de 15 heures pendant une semaine intense, ou étalés pendant la saison d’été.	X				
	• Les instructeurs à ces écoles doivent être qualifiés, ayant suivi les cours S2 et S3 du PNCE et préférablement avoir été un ancien joueur de soccer.	X				
	• Le club pourra aussi s’affilier à un programme de formation existant dans le but de travailler avec les jeunes du club.	X				
	• Le club pourra même travailler avec les écoles scolaires de niveau primaires dans le but d’offrir des cours de soccer après l’école aux jeunes du quartier.	X				
<u>RÉGION</u>	• La Région s’assure que ce programme existe et est offert aux joueurs des clubs pendant l’hiver et l’été.	X				
	• La Région pourra donner des conseils au niveau technique et administratif.	X				
	• La Région pourra travailler à trouver un partenaire intéressant au niveau des programmes (ex. Comètes de Laval) ou un commanditaire qui pourra profiter à l’ensemble des clubs de Laval.	X				

**1.10 PROGRAMME DE JOUEURS : LES ÉCOLES DE SOCCER
U5 à U9**

BUDGET/COÛTS:

* Les coûts sont entièrement aux frais du club.

Remarques:

Notes :

1.11 PROGRAMME JOUEURS: FESTIVAL « JOUEZ POUR TOUJOURS » U10-U11 Féminine		2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
<u>CLUB</u>	<ul style="list-style-type: none"> Dans le but de promouvoir le soccer féminine juvénile, les clubs s'engagent à participer au festival technique annuel « Jouez pour toujours » pour les groupes d'âge U10/U11 féminins avec la participation de 20 joueuses par club. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> L'activité « Jouez pour Toujours » sera tenue annuellement le samedi en après-midi, la journée avant la fête des mères au mois de mai. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> Dans l'esprit de l'activité, les entraîneurs des clubs doivent accompagner leur groupe de joueuses avec une entraîneuse féminine pendant le festival. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> 	X				
		X				
<u>RÉGION</u>	<ul style="list-style-type: none"> La Région s'engage à organiser l'événement et les clubs s'engagent à participer au festival technique annuel « Jouez pour toujours » pour les groupes d'âge U10/U11 féminins avec la participation de 20 joueuses par club. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> L'activité « Jouez pour Toujours » sera tenue annuellement le samedi en après-midi, la journée avant la fête des mères au mois de mai. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> Dans l'esprit de l'activité, les entraîneurs des clubs doivent accompagner leur groupe de joueuses avec une entraîneuse féminine et la Région va encourager à fournir un personnel purement féminin lors de ce festival. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> 	X				

1.11 PROGRAMME JOUEURS: FESTIVAL « JOUEZ POUR TOUJOURS » U10-U11

BUDGET/COÛTS:

Remarques:

Notes :

2. Programme Entraîneurs

2.1	PROGRAMME NATIONAL CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS (P.N.C.E.)	31
2.2	COURS DE RECYCLAGE ANNUEL POUR ENTRAÎNEUR DES CLUBS	33
2.3	COURS P.N.C.E. U16	35
2.4	CENTRE RÉGIONAL HAUTE PERFORMANCE DEP, LICENCE C, LICENCE B, LICENCE A, TUTORAT	37
2.5	COURS D'INITIATION AU SOCCER	39
2.6	FORMATION DE RECYCLAGE POUR LES DIRECTEURS TECHNIQUES DE CLUBS	41
2.7	LE SOCCER FÉMININ À LAVAL	43
2.8	ENCADREMENT « JOUEZ POUR TOUJOURS » U9/U10/U11	45

2.1 PROGRAMME D'ENTRAÎNEURS : PROGRAMME NATIONAL DE CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS (P.N.C.E.)		2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
<u>CLUB</u>	<ul style="list-style-type: none"> Le club pourra faire une demande par écrit pour organiser un stage d'entraîneurs au niveau S1, S2, S3 et Futsal à la Région de Laval aux coûts établis par la Région. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> Le club reconnaît que les critères pour tenir un stage doivent être respectés selon le guide établi par Soccer Québec et la Région de Laval. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> * Les clubs doivent obligatoirement organiser un minimum d'un stage S1 et S2 annuellement. * Le club reconnaît aussi que le Stage S7 et le stage Futsal sera organisé par la Région de Laval. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> Le club reconnaît que les directeurs de cours sont assignés par la Région de Laval selon les critères établis par Soccer Québec. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> Tous les entraîneurs de club qui font du soccer à sept d'U7 à U8 doivent suivre au minimum le niveau S2, et d'U9 à U10 ajouter le niveau S3 et d'U11 en montant ajouter le niveau S7. 	X				
<u>RÉGION</u>	<ul style="list-style-type: none"> La Région de Laval est responsable d'offrir aux membres d'entraîneurs des six clubs de Laval des cours du P.N.C.E. selon les critères établis par Soccer Québec. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> La Région pourra aussi permettre aux clubs de Laval de tenir leurs propres stages S2 et S3 selon les critères établis par Soccer Québec et la Région de Laval. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> La Région de Laval sera la seule à pouvoir donner les cours S7 et Futsal du P.N.C.E. aux clubs de Laval. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> La Région établit les coûts annuellement pour les cours du PNCE. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> La Région de Laval établit à tous les ans une liste de directeurs de cours qui pourront donner des cours sur son territoire et qui sont aussi sur la liste de Soccer Québec. 	X				

2.1 PROGRAMME D'ENTRAÎNEURS :

PROGRAMME NATIONAL DE CERTIFICATION

DES ENTRAÎNEURS (P.N.C.E.)

BUDGET/COÛTS:

- Ce programme doit s'autofinancer en respectant les critères de Soccer Québec, avec l'emphase sur la qualité et aux coûts établis par la Région.

Remarques:

Notes :

<u>2.2 PROGRAMME D'ENTRAÎNEURS : COURS DE RECYCLAGE ANNUELLE POUR ENTRAÎNEURS DES CLUBS</u>		2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
<u>CLUB</u>	* Le cours sera obligatoire pour tous les entraîneurs en chef des équipes de Laval AA et pour les entraîneurs catégorie A, d'U11 à Seniors, masculins et féminins.	X				
	• Le stage sera d'une durée de 6 heures minimum et présenté annuellement.	X				
	• Les entraîneurs en chef non présents au stage de recyclage devront assister à 2 séances d'entraînement de 2 heures chacune lors des programmes d'entraînements des Sélections régionales tenues au mois de mai et de juin de l'année en cours et faire un travail écrit ou autres activités reconnues par le directeur technique de la Région.	X				
	• Les clubs pourront tenir un stage/conférence de recyclage avec la permission de la Région de Laval, avec justification au niveau du contenu et accessible à tous les entraîneurs AA et A de Laval.	X				
<u>RÉGION</u>	• Le cours sera obligatoire pour tous les entraîneurs en chef des équipes de Laval AA et pour les entraîneurs catégorie A d' U11 à Seniors masculins et féminins.	X				
	• Le stage sera d'une durée de 6 heures minimum et présenté annuellement.	X				
	• Les entraîneurs en chef non présents au stage de recyclage devront assister à 2 séances d'entraînement de 2 heures chaque lors des programmes d'entraînements des Sélections régionales tenues au mois de mai et juin de l'année en cours ou autres activités techniques reconnues par le directeur technique de la Région.	X				
	• Les clubs pourront tenir un stage/conférence de recyclage avec la permission de la Région de Laval, avec justification au niveau du contenu et accessible à tous les entraîneurs AA et A de Laval.	X				

2.2 PROGRAMME D'ENTRAÎNEURS :

COURS DE RECYCLAGE ANNUELLE POUR ENTRAÎNEUR DES CLUBS

BUDGET/COÛTS :

- Suggestion ; Les coûts devront être partagés également par les 6 clubs de Laval, sur un montant fixe (exemple de 1000.00\$/club) pour couvrir les frais des coûts des installations à Bois-de- Boulogne, incluant entre autre le terrain à l'intérieur, les salles de réunions, les conférenciers/invités.

Remarques:

Notes :

<u>2.3 PROGRAMME D'ENTRAÎNEURS :</u> <u>COURS P.N.C.E. U16</u>		2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
<u>CLUB</u>	<ul style="list-style-type: none"> La Région tiendra un cours de certification d'entraîneurs Licence C pour les joueurs actifs U16 et plus masculins et féminins AAA, AA et A des clubs de Laval (Licence C si applicable.) 		X			
	<ul style="list-style-type: none"> Les joueurs qui suivront ces cours seront recommandés par le directeur technique du club et le club doit défrayer les coûts pour chaque candidat. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> Ce stage sera tenu par la Région de Laval dans le but d'aider ces joueurs à possiblement devenir des moniteurs/instructeurs ou adjoints des équipes du club ou être instructeur lors des écoles de soccer. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> Le club pourra tenir ce cours pour ses propres joueurs (minimum de 12) en faisant la demande à la Région Laval et en respectant tous les critères des stages énumérés par la Région et Soccer Québec 	X				
<u>RÉGION</u>	<ul style="list-style-type: none"> La Région tiendra un cours de certification d'entraîneurs Licence C spécial pour les joueurs actifs U16 et plus masculins et féminins AAA, AA et A des clubs de Laval. (License C si applicable.) 		X			
	<ul style="list-style-type: none"> Les joueurs qui suivront ces cours seront recommandés par le directeur technique du club et le club doit défrayer le coût total pour ce stage. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> Ce stage sera tenu par la Région de Laval-dans le but d'aider ces joueurs à possiblement devenir des moniteurs/instructeurs ou adjoints des équipes du club ou être instructeur lors des écoles de soccer. 		X			
	<ul style="list-style-type: none"> Le but de ce programme est de s'assurer une qualité et une relève au niveau des entraîneurs qui pourront débiter leur carrière avec des groupes de jeunes à bas âges que l'on retrouve dans la ligue locale ou régionale. 	X				

2.3 PROGRAMME D'ENTRAÎNEURS :

COURS P.N.C.E. U16

BUDGET/COÛTS:

- Les coûts de ce cours devront faire partie obligatoirement du budget annuel d'un club pour un minimum de 12 stagiaires par club.

Remarques:

Notes :

2.4 PROGRAMME D'ENTRAÎNEURS : <u>CENTRE RÉGIONAL HAUTE PERFORMANCE</u> <u>DEP, LICENCE C, LICENCE B, LICENCE A, ET TUTORAT</u>		2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020
<u>CLUB</u>	<ul style="list-style-type: none"> Le club informe la Région du nom des entraîneurs enregistrés au programme DEP, Licence C, B ou A et les encourage à suivre le programme préparatoire CRHP de Laval. 		X			
	<ul style="list-style-type: none"> Les clubs doivent enregistrer leurs entraîneurs U12 et U11 au DEP dans le but de prévoir les besoins pour l'année suivante. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> Il est recommandé que les clubs prévoient mettre dans leur budget chaque année un montant (pour au moins deux entraîneurs) afin qu'ils puissent suivre leur DEP et / ou Licence C. 		X			
	<ul style="list-style-type: none"> Le directeur technique de club doit consacrer des heures aussi dans l'encadrement des entraîneurs qui doivent passer un examen. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> Le club s'engage à promouvoir et encourager les femmes entraîneurs à poursuivre leurs apprentissages au niveau des stages d'entraîneurs du DEP. 	X				
<u>RÉGION</u>	<ul style="list-style-type: none"> La Région met en place un programme dans le but de préparer et d'encadrer les entraîneurs de club qui doivent suivre leur Licence C, DEP, Licence B et, Licence A. 		X			
	<ul style="list-style-type: none"> Ce programme pourra se faire conjointement avec le CRHP joueurs, le dimanche matin ou avec les élèves du Sport-Études. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> La Région va aussi tenir deux séances à quelques semaines avant l'examen dans le but de raffiner le besoin technique/tactique des séances des entraîneurs avec le Sport-études régional. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> La Région aidera les entraîneurs à recevoir de l'aide de tutorat tel que spécifié par Soccer Québec. 	X				

2.4 PROGRAMME D'ENTRAÎNEURS :

CENTRE RÉGIONAL HAUTE PERFORMANCE

DEP, LICENCE C, LICENCE B, LICENCE A, ET TUTORAT

BUDGET/COÛTS :

- Tous les coûts reliés à ce programme devront faire partie obligatoire du budget technique d'un club, surtout pour s'assurer que les clubs sont toujours prêts à investir dans la formation des entraîneurs qui veulent aller plus loin dans leur formation, afin aussi de garder le club en règle avec les exigences demandées par Soccer Québec.
- Les coûts seront établis pour couvrir les frais d'instructeurs, le matériel et les installations, tel que fait avec les coûts du PNCE.

Remarques:

Notes :

<u>2.5 PROGRAMME D'ENTRAÎNEURS : COURS D'INITIATION AU SOCCER</u>		2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
<u>CLUB</u>	* Le club s'engage à donner un cours d'initiation au soccer à tous les entraîneurs débutants et qui font du 4 vs 4 ou 5 vs 5 d'U4 à U6. Le S1 du PNCE.	X				
	• Le contenu du cours doit être approuvé par la Région et Soccer Québec tel que spécifié dans les critères existants du document Sport Canada et L'Association Canadien de Soccer sur le développement à long terme du joueur et tel qu'écrit dans le document du Mieux être à la Coupe du monde.	X				
	• Le cours doit être donné par le directeur technique du club pour la simple raison que ce sont des directeurs formés et informés sur les besoins d'un jeune joueur suite à leur cours de DTC (directeur technique de Club)	X				
	• Tout entraîneur qui entraîne un groupe d'âges plus élevé doit avoir suivi les cours du PNCE selon les critères établis par les diverses Ligues et catégories.	X				
<u>RÉGION</u>	• La Région s'assure que les clubs offrent ce programme à tous les adultes qui débutent leur carrière d'entraîneur.	X				
	• La Région mettra à la disposition du club le personnel technique nécessaire à donner ce cours si besoin est.	X				
	• La Région s'assure que le contenu du stage soit conforme tel qu'établi par Sport Canada et L'Association Canadien de Soccer sur le développement à long terme du joueur et tel qu'écrit dans le document du Mieux être à la Coupe du monde.	X				

2.5 PROGRAMME D'ENTRAÎNEURS :

COURS D'INITIATION AU SOCCER

BUDGET/COÛTS:

- Tous les coûts liés à ce programme doivent être assumés par le club.

Remarques:

Notes :

<u>2.6 PROGRAMME D'ENTRAÎNEURS :</u>		2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
<u>FORMATION DE RECYCLAGE POUR LES DIRECTEURS TECHNIQUES DE CLUBS</u>						
<u>CLUB</u>	<ul style="list-style-type: none"> Le club s'engage à exiger à son directeur technique d'assister à des cours de recyclage /développement. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> Le club s'engage aussi à défrayer les coûts préétablis d'un montant \$\$\$maximum annuellement pour le développement de son directeur technique. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> Le club s'engage à défrayer les coûts au total pour le cours du DTC donné par Soccer Québec. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> Le cours recherché sera axé sur le développement des joueurs juvéniles ainsi que sur le développement d'un club au niveau structure, organisation, programmation et budget. 	X				
<u>RÉGION</u>	<ul style="list-style-type: none"> La Région s'engage, en collaboration avec les clubs, à trouver des cours/stages de recyclage dont pourront bénéficier l'ensemble des directeurs techniques des clubs (tel que l'affiliation avec un club professionnel, centre de formation, etc...) 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> L'objectif de ce programme est de s'assurer un développement continu des compétences des directeurs techniques de club. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> Le cours recherché sera axé sur le développement des joueurs juvéniles ainsi que sur le développement d'un club au niveau structure, organisation, programmation et budget. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> La Région se fera une priorité que les directeurs techniques des clubs suivent le cours DTC de Soccer Québec qui est offert à partir de 2009. 	X				

2.6 PROGRAMME D'ENTRAÎNEURS:

FORMATION DE RECYCLAGE POUR LES DIRECTEURS TECHNIQUES DE CLUBS

BUDGET/COÛTS:

- Les clubs doivent mettre dans leur budget un montant annuel de 2000.00\$ pour le développement de son directeur technique.

Remarques:

Notes :

2.7 PROGRAMME D'ENTRAÎNEURS : <u>LE SOCCER FÉMININ À LAVAL</u>		2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
<u>CLUB</u>	• Les clubs, en collaboration avec la Région s'engagent à promouvoir le soccer féminin et les femmes dans le métier d'entraîneur.	X				
	• Les clubs, avec la Région s'engagent à organiser des conférences et de chercher des programmes de bourses qui mettent l'emphase sur les femmes dans le sport, tel que les bourses données par l'Association canadienne pour les femmes aux programmes de Licence B.	X				
	• Le club s'engage à mettre un montant dans les dépenses du budget annuellement pour la promotion des femmes au niveau du métier d'entraîneur.	X				
	• Le club s'engage à défrayer les coûts pour des cours sur le métier d'entraîneur à toutes les joueuses U16 et plus (Senior inclus) intéressées.	X				
<u>RÉGION</u>	• La Région, en collaboration avec les clubs, s'engage à promouvoir le soccer féminin et les femmes dans le métier d'entraîneur.	X				
	• La Région, avec l'aide des clubs, s'engage à organiser des conférences et de chercher des programmes de bourses qui mettent l'emphase sur les femmes dans le sport, tel que les bourses données par l'Association canadienne pour les femmes aux programmes de Licence B.	X				
	• La Région s'engage à aider les clubs pour organiser des cours sur le métier d'entraîneur à toutes les joueuses U16 et plus (Senior inclus) qui sont intéressées.	X				

2.7 PROGRAMME D'ENTRAÎNEURS :

LE SOCCER FÉMININ À LAVAL

BUDGET/COÛTS:

Remarques:

- Possiblement offrir un cours d'entraîneur LICENSE C à toutes les femmes Seniors qui jouent au soccer dans les Ligues Seniors à Laval dans le but de promouvoir le bénévolat dans le domaine de l'entraînement au soccer.

Notes :

2.8 PROGRAMME D'ENTRAÎNEURS : CONFÉRENCE ENTRAÎNEURS JOUEZ POUR TOUJOURS U9-U10-U11		2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
<u>CLUB</u>	<ul style="list-style-type: none"> Les clubs s'engagent à participer à la conférence technique annuelle « Jouez pour toujours » pour les entraîneurs masculins et féminine des groupes d'âge U9/U10/U11. 					
	<ul style="list-style-type: none"> L'activité « Jouez pour Toujours » sera tenue annuellement le samedi en avant midi, la journée avant la fêtes des mères au mois de mai. 					
	<ul style="list-style-type: none"> 					
<u>RÉGION</u>	<ul style="list-style-type: none"> La Région va présenter une conférence annuelle pour les entraîneurs (eues) des groupes d'âge U9/U10/U11 le samedi en AM. 					
	<ul style="list-style-type: none"> 					
	<ul style="list-style-type: none"> 					
	<ul style="list-style-type: none"> 					

PROGRAMME D'ENTRAÎNEURS :

**CONFÉRENCE ENTRAÎNEURS
JUEZ POUR TOUJOURS U9-U10-U11**

BUDGET/COÛTS:

Remarques:

Notes :

3. Programme de soccer Senior de haut niveau à Laval

3. Programme de soccer Senior de haut niveau à Laval

<u>PROGRAMME DE SOCCER SENIOR DE HAUT NIVEAU À LAVAL:</u>		2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
<u>CLUB</u>	<ul style="list-style-type: none"> Les clubs reconnaissent qu'il sera bénéfique au personnel de joueurs et d'entraîneurs du club d'avoir une structure de compétition et de club complète avec une équipe semi-professionnelle régionale de haut niveau de Laval au niveau masculin et féminin. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> Les clubs s'engagent à étudier la possibilité de faire le lien financier et technique avec les équipes semi-professionnelles régionales afin de compléter la structure du club avec la nouvelle réforme. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> Les clubs s'engagent à étudier la possibilité d'impliquer l'équipe Senior au niveau technique dans la formation de joueurs (exemple école de soccer/clinique). 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> Les clubs, avec la Région, s'engagent à voir la possibilité de mettre un comité en place pour étudier les implications de la Région et des clubs dans l'aventure d'une équipe semi-professionnelle à Laval au niveau masculin et l'implication au niveau des Comètes de Laval au niveau féminin. 	X				
<u>RÉGION</u>	<ul style="list-style-type: none"> La Région reconnaît que le soccer Senior à Laval fait partie de la pyramide et de la structure à compléter dans la réforme des clubs. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> La Région reconnaît aussi que le développement d'un joueur ou entraîneur pourra être motivant s'il existe une équipe de haut niveau à Laval (semi-pro masculin et les Comètes de Laval). 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> La Région reconnaît qu'elle doit prendre le leadership afin de promouvoir une équipe de haut niveau de Laval masculine et féminine dans la structure de compétition des équipes des 6 clubs de Laval. 	X				
	<ul style="list-style-type: none"> La Région aidera à structurer un comité qui fera le lien entre les clubs de Laval et les deux équipes Seniors semi-professionnelles à Laval. 	X				

PROGRAMME DE SOCCER SENIOR DE HAUT NIVEAU À LAVAL:

BUDGET/COÛTS:

Remarques:

Notes :

4. Programme de Compétition : avec les conséquences techniques

4. PROGRAMME DE COMPÉTITION : AVEC LES CONSÉQUENCES TECHNIQUES		2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
<p>Les six clubs et l'Association Régional de soccer de Laval s'engagent à respecter les critères suivants dans le développement des ligues de compétition qui ont une conséquence sur le développement d'un joueur ou entraîneur.</p> <p>S'il y a des situations qui vont à l'encontre des lignes directives de la Fédération Québécoise de Soccer Football et le comité technique provincial, la Région et les clubs feront les modifications nécessaires afin de se conformer aux directives provinciales.</p>		X				
4.1- Règles de changements des critères :	<p>Tout changement au niveau de la compétition qui peut affecter l'aspect du développement technique du joueur ou entraîneur impliquant les critères énumérés ici doit être approuvé par au moins trois des 6 clubs de Laval ET le directeur technique de la Région. Si non, le statu quo sera maintenu jusqu'à la prochaine rencontre annuelle des révisions du programme au mois de septembre.</p> <p>Seulement les critères techniques établis par Soccer Québec au niveau des conséquences de compétition seront appliqués sans le consentement des clubs et de la Région.</p>	X				
4.2- ÉQUIPES AAA	<p>Toute équipe AAA doit être active techniquement (matches et entraînements inclus) au minimum trois fois par semaine de janvier à mars et de 4 fois par semaine minimum d'avril à octobre de l'année en cours.</p>	X				

4. PROGRAMME DE COMPÉTITION : AVEC LES CONSÉQUENCES TECHNIQUES		2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
4.3.1 - ÉQUIPES AA	Toute équipe AA doit être active techniquement (matches et entraînements inclus) au minimum deux fois par semaine de janvier à avril et de 3 fois par semaine minimum de mai à octobre de l'année en cours.	X				
4.3.2 EQUIPES AA U 12/U13	Toute équipe AA u12/u13 doit être active techniquement (matches et entraînements inclus) au minimum trois fois par semaine de janvier à avril et de 3 fois par semaine minimum de mai à octobre de l'année en cours.	X				
4.4- Le Soccer 5vs 5	Le soccer à 5 vs 5 doit être joué et pratiqué dès l'âge d'u5 à u8.	X				
4.5- Le soccer à 7 vs 7 d'U9 - U10	Pour les groupes d'âges u9, u10 A régional, le soccer à 7 v 7 doit être joué et pratiqué en moyenne deux fois par semaine de mai à septembre de l'année en cours et d'une fois par semaine de novembre à avril .Ceci n'inclut pas les critères exigés par les écoles de soccer ou le CDR. Les écoles de soccer et le CDR sont des programmes complémentaires.	X				
4.6-Le soccer à 11 vs 11	Toutes Ligues d'u13 à Senior doit jouer du soccer à 11.	X				
4.7- Équipe réserve	Pour chaque équipe AAA ou AA, il faut une équipe réserve de AA ou A de la même catégorie, ou une équipe de même classification d'un âge inférieur.	X				

4. PROGRAMME DE COMPÉTITION : AVEC LES CONSÉQUENCES TECHNIQUES		2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
4.8 - Ligue A et AA	Chaque club doit obligatoirement avoir une équipe de niveau A régionale masculine et féminine dans les catégories U 8, U 9, U 10 et une équipe AA masculine et féminine dans les catégories U 11, U 12 et U 13 pour la saison d'été.	X				
4.9 - LE 9 VS 9 A u11- u12	Il est obligatoire, à u11 et u12 de jouer du soccer 9 vs 9 à partir de l'an 2012. Il en est de même, à u11, pour la Ligue LLL, de jouer du soccer à 9vs9, dès que la FQSF et que la Ligue LLL auront donné leur accord.	X				
4.10 - Soccer Intérieur	Suite à l'acceptation du comité technique régional et du conseil d'administration, les 6 clubs de Laval doivent mettre une équipe masculine et une équipe féminine pour jouer du soccer pendant la saison d'hiver pour les catégories d'U8 à U13. Les conséquences envers un club de ne pas inscrire d'équipe dans la Ligue seront déterminées et étudiées cas par cas par le Conseil d'Administration de l'ARS Laval pour les équipes U8-U9-U10. Les conséquences pour les catégories U11-U12-U13 sont: l'expulsion de l'équipe de la Ligue pour la saison dans l'été suivant sauf advenant la décision contraire du Conseil d'administration.	X				
4.11- Tournoi	Aucun joueur, joueuse identifié avec la Sélection régionale U13 AA masculin ou féminin ne pourra s'inscrire ni participer à un tournoi avec son club du 1 ^{er} juin et ce jusqu'au dernier match des Sélections régionales. De plus, la Sélection régionale aura priorité sur tout autre tournoi ou athlètes du 1er juin jusqu'à la fin des tournois PSR.	X				

4.12- FUTSAL SENIOR ET JUVENILE	<p>Dans le but de promouvoir et d'intégrer le Futsal dans les programmes techniques du club et de la Région, chaque club et la Région devront avoir comme objectif de créer une Ligue régionale futsal senior pendant la saison d'hiver conforme aux objectifs de la Fédération de soccer du Québec. De plus la Région en partenariat avec les clubs devra avoir comme objectif de participer à un Festival annuel futsal pour les catégories d'U8/U9/U10 dans le but de compléter les programmes de formation de joueurs.</p>					
--	--	--	--	--	--	--

5. Critères de reconnaissance d'un club de Laval
en règle au niveau technique

<u>5. CRITÈRES DE RECONNAISSANCE D'UN CLUB DE LAVAL AU NIVEAU TECHNIQUE</u>		2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Autre que les critères énumérés ci- haut et obligatoires des clubs et de la Région au niveau de la formation des joueurs, entraîneurs et de la compétition, un club est considéré en règle aussi quand :		X				
5.1-	Le club a en place tous les programmes techniques de base pour les joueurs, entraîneurs, le soccer Senior et les lignes directives techniques au niveau de la compétition au plan technique à long terme 2009-2020 TREC de la Région de Laval.	X				
5.2-	Le club a un directeur technique qualifié tel que reconnu par la FQSF et un budget suffisant pour assurer la rémunération du personnel techniques du club pour un minimum de 1000 heures par année des programmes techniques du club (avec minimum 500 heures sur terrain).	X				
5.3-	Le club présente le programme technique annuel de son club à la Région de Laval pour le 1 octobre de chaque année en prenant en considération les programmes de base du plan T.R.E.C.de Laval 2009-2020.	X				
5.4-	Le directeur technique du club se présente à 90% des réunions du comité technique régional et à deux rencontres du comité de compétition sur une base annuelle.	X				

5. CRITÈRES DE RECONNAISSANCE DU CLUB DE LAVAL AU NIVEAU TECHNIQUE		2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
5.5-	Il est attendu qu'un club ou la région pourra se servir d'un individu ou d'une organisation externe dans le but de soutenir, encadrer ou augmenter le niveau des programmes techniques. Cette action pourra être réussie en respectant les critères qui seront établis par la Fédération de soccer du Québec, surtout en ce qui concerne les Académies. Le directeur technique du club et de la région, ou tout autre personnel technique du club ou de la région, ne pourra pas se trouver en conflit d'intérêts (direct ou indirect) au niveau des programmes techniques par rapport aux services externes qui seront offerts à leurs membres. Toute situation non conforme ou incertaine, sera rapportée au conseil administration de la Région de Laval pour évaluation.		X			
5.6-						
5.7-						
5.8-						
5.9-						

